



MOSELLE FIBRE

Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57

COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-170

Le 22 mars 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Luc CORRADI, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Fernand LORMANT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Eraldo MARRONI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard SIMON, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Franck KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric PROKRANDT, M. Patrick REICHHELD, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, M. Thierry UJMA, M. François WERNER, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU la convention de Délégation de Service Public notifiée le 22 décembre 2005, et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que ces 8 avenants,

VU le rapport n° CSR 2021-170 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 22 mars 2021,

CONSIDERANT l'obligation pour le Déléataire de requérir l'autorisation expresse du Délégant pour toutes conclusions de Contrats de long terme dont la durée dépasse l'échéance de la convention de DSP.

CONSIDERANT les besoins exprimés ci-dessous par le client VIALIS.

Contrat	Année d'engagement	Nb de brins (paire de fibre)	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
Fibre non activée WOIPPY/SANEF	2021	1	10 780	79 233 €	2036	15 ans
TOTAL				79 233 €	TOTAL	

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** la signature de ce contrat d'IRU pour 15 ans allant au-delà de la durée de la convention actuelle,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 24

Adopté par : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick WEITEN

Le Secrétaire

Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20210322-2021-170-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021/2